

Date de réunion (horaires) :	Le 19 septembre 2024 14h15-17h30
Participant(e) GTV BFC :	Philippe Salvé
Organisateur :	GDS 58
Lieu de réunion :	Sermoise sur Loire
Cadre de la réunion :	Conseil d'Administration
Thème de la réunion :	
Ordre du jour :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation du projet de CR du CA du 26/09/24 ➤ Situation financière : état des cotisations, subventions ➤ Situation RH ➤ IBR : situation sanitaire, présentation nouveaux AM, contrôles aux mouvements ➤ BVD : situation sanitaire, évolution technique d'analyse sur cartilage, contrôles aux mouvements, résultats sérologiques 2023-24 et suites à donner ➤ Situation FCO3, FCO8 et MHE ➤ Point divers
Compte rendu synthétique :	<p><u>BVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 99.4% des veaux testés : c'est excellent, dans certains départements plus orientés élevages laitiers, le bouclage des veaux mâles n'est pas toujours réalisés par certains éleveurs. 99.9% des 128 000 veaux nivernais NON IPI , 36 IPI dans 13 cheptels (10 ont été euthanasiés ou conduits à l'abattoir, 25 morts naturellement, reste 1IPI dans 1 cheptels) ➤ Les cheptels non conformes font l'objet d'un suivi DDETSPP ➤ Passage à la PCR mélange de 24 à partir d'octobre 2024 (technique validée ce printemps) /!\délai max de 14 jours entre plvt et analyse au-delà analyse en antigénémie avec un coût plus élevé qui sera à la charge de l'éleveur. ➤ Contrôle aux mouvements :en BFC zone test pour les dpts 25-39-71, le GDS58 renouvelle sa demande pour intégrer ce zonage en 2025 ➤ Résultats « action sérologie 20243-2024 » le principe est de reprendre les sérums issus des prophylaxies dans des cheptels non vaccinés BVD afin de tenter de déterminer leur statut BVD dans l'optique de l'arrêt du

Pièces à joindre : compte rendu complet, compte rendu officiel, facture et/ou note de frais

bouclage des veaux. 50 cheptels (2106 bovins) ont été volontaires sur le secteur Val de Loire, le résultat brut : 60% des séro de mélange sont POS...**MAIS**

Nbre de cheptels avec 100% des individus NEG = 10

Nbre de cheptels où 100% des individus sont NEG hors achats = 10

Nbre de cheptels où 100% des individus POS hors achats ont plus de 48 mois = 14

Nbre de cheptels avec UN SEUL individu POS de 24-48 mois hors achat = 10

Soit 44 cheptels / 50 avec un résultat favorable. Il faut poursuivre les investigations.

⇒ **Le GDS recherche 100 cheptels sans vaccination BVD autorisant l'utilisation des ses sérums de prophylaxie pour 2024-2025.**

IBR :

- 93.8% de cheptels qualifiés et 97.6% de cheptels NEG
- 40 cheptels avec au moins 1 bovin infecté
- 387 nouveaux bovins positifs lors de la prophylaxie dans 26 cheptels dont 5 indemnes
- **Les Arrêtés Ministériels IBR de juin 2024 : 3 ans pour réformer les derniers POS et une circulation réduites des bovins non qualifiés avec un objectif d'éradication en 2027 :**

Les cheptels avec moins de 20% de POS (parmi les plus de 12mois) :
Elimination avant juillet 2025

Les cheptels avec 20 à 40% de POS :**Elimination d'au moins 40% des POS pour juillet 2025 et 100% pour juillet 2026**

Les cheptels avec plus de 40% de POS : **Elimination des 2/3 des POS pour juillet 2026 et 100% pour juillet 2027**

LE CONTROLE AVANT DEPART POUR BOVINS NON INDEMNES sauf abattoir sans rupture de charge entre en vigueur

Possibilité pour le GDS de bloquer l'édition des cartes vertes en cas d'anomalie de contrôle à l'intro ou défaut de prophylaxie annuelle.

Aide de l'Etat pour la réforme sur 2/3 des animaux infectés. Si vaccination élargies :200 euros et 180 euros dans les autres cas. Les cheptels d'engraissement dérogataires ne sont pas éligibles.

- La dérogation à l'introduction IBR est maintenue : vote du CA (l'ensemble

	des vétérinaires présents ont voté contre)
	<p><u>FCO-MHE</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ La MHE semble se limiter sur dpt24 ne remonte pas sur notre bassin, mais gros foyer dans les dpts 44/49➤ Pour la Nièvre :FCO 3 : 6 foyers à ce jour, FCO 8 : 8 foyers <p><u>Autres sujets du CA : ne nous concernent pas directement</u></p>